



Cercle Gutenberg

Charte des Chaires Gutenberg

1 – Définition

Les Chaires Gutenberg sont un dispositif mis en place pour faciliter l'accueil en Alsace, pendant une période d'environ un an, de chercheurs de niveau international invités par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces chaires d'excellence sont financées par les collectivités locales en Alsace (Région, départements, CUS), sur proposition du Cercle Gutenberg qui regroupe tous les membres actifs en Alsace de l'Institut de France, du Collège de France, de l'Institut Universitaire de France (membres seniors) et des grandes académies nationales françaises et étrangères. Tous les champs disciplinaires sont éligibles.

Les chercheurs bénéficiant de ce dispositif sont invités et généralement rémunérés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche selon les procédures normales utilisant les supports de postes de professeurs ou de directeurs de recherche dont disposent ces établissements.

Les titulaires d'une Chaire Gutenberg bénéficient à ce titre d'une dotation financière spécifique complémentaire pour leur permettre de développer leur activité.

2 – Dotation financière

La dotation financière d'une Chaire Gutenberg par les collectivités locales atteint 60 000 € qui se décomposent en 10 000 € destinés personnellement au lauréat à titre de « Prix Gutenberg » et 50 000 € attribués à son unité d'accueil.

Cette dotation de 50 000 € n'est soumise à aucun prélèvement de la part de l'établissement d'accueil et bénéficie intégralement au déroulement du programme de recherche du chercheur titulaire de la Chaire Gutenberg. Elle permet de prendre en compte des investissements de laboratoire, des frais liés à l'accueil du candidat, des vacances pour du personnel d'accompagnement, une bourse doctorale ou post-doctorale, des missions, l'organisation de colloques, etc.

L'attribution d'une Chaire Gutenberg s'accompagne du maintien des crédits affectés par l'établissement au chercheur invité et est cumulable avec les autres dispositifs d'aide des collectivités. Par ailleurs les collectivités locales, avec notamment le concours de la Fondation Alfred Kastler, faciliteront, autant que faire se peut, l'installation et le séjour du titulaire de la Chaire Gutenberg (hébergement, formalités administrative, accueil scolaire,...).

3 – Sélection

Le Cercle Gutenberg tient les dossiers de candidature à disposition des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région.

Pour chaque personnalité dont l'invitation est envisagée et dont la candidature sera soumise au jury, les établissements devront fournir une présentation complète du candidat, de son projet scientifique, de son insertion dans les projets et thématiques de l'établissement, des retombées et de la valorisation attendues au niveau de l'établissement et de la région. Le dossier de candidature précisera les accompagnements estimés nécessaires.

Le dossier de candidature précisera également les activités d'enseignement et de recherche que le candidat à la Chaire Gutenberg s'engage à mener pendant son séjour en Alsace.

Les candidatures seront présentées au jury par les responsables des établissements ou des unités d'enseignement et de recherche concernées.

Le jury qui attribue les Chaires Gutenberg est un jury international multidisciplinaire constitué exclusivement de personnalités reconnues du monde de la recherche.

4 – Calendrier 2010

Les dossiers de candidature pour une Chaire Gutenberg sont à déposer au Cercle Gutenberg **avant le 15 avril 2010**. Le jury d'attribution des Chaires Gutenberg se réunira en juin pour permettre une prise de fonction à la rentrée universitaire 2010/2011.